



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### INAO

Question écrite n° 63308

#### Texte de la question

M Louis Colombani attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur l'Institut national des appellations d'origine. Il lui rappelle qu'une loi a étendu ses compétences à l'ensemble des produits agricoles et agro-alimentaires. Constatant que cette surcharge d'activité ne semble pas s'être accompagnée d'une augmentation des moyens suffisants, il lui demande de lui préciser si des moyens supplémentaires seront accordés à cet organisme afin qu'il puisse pourvoir efficacement aux missions nouvelles qui sont les siennes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La loi du 2 juillet 1990 a élargi le champ des compétences de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) qui, pour y faire face, a bénéficié depuis d'une augmentation sensible de son budget de fonctionnement. L'ajustement des moyens de l'INAO à ses nouvelles missions constitue en effet une haute priorité liée à l'importance de la valorisation des produits d'appellation d'origine dans le contexte difficile que connaît l'agriculture. Les budgets 1991 et 1992 ont ainsi permis de renforcer les effectifs de l'institut, grâce à la création de quarante-deux postes nouveaux et à la transformation de six postes existants. Pour 1993, le projet de budget prévoyait initialement la création de quatre postes nouveaux. La nécessité d'accentuer cet effort a été largement évoquée à l'occasion de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. Le ministère de l'agriculture et du développement rural a donc décidé, répondant ainsi à la préoccupation de l'honorable parlementaire, d'augmenter la subvention d'exploitation de l'institut de quatre millions de francs, ce qui autorisera notamment quatre créations de postes supplémentaires et six transformations de postes de secrétaire en rédacteur-secrétaire. Ces mesures supplémentaires permettront à l'INAO de mieux répondre à ses missions nouvelles et cette démarche sera poursuivie lors des prochains exercices budgétaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Colombani Louis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63308

**Rubrique :** Vin et viticulture

**Ministère interrogé :** agriculture et développement rural

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 1992, page 4859